

Calendrier des écrits PSI* 2012

(Attention, calendrier indicatif, seuls les documents officiels font foi)

CONCOURS	DATE	EPREUVES	Durée (h)	Coefficient
X-Cachan	Lundi 16 avril 2012	Physique, Français	4	5
			4	4
	Mardi 17 avril 2012	Modélisation phys./S.I.	5	5
	Mercredi 18 avril 2012	Sciences Industrielles	5	5
	Jeudi 19 avril 2012	Maths LV1 (admission)	4	5
			3	2
Mines-Ponts	Mercredi 25 avril 2012	Maths 1, Physique 1, LV1	3	4
			3	3
			1h30	3
	Jeudi 26 avril 2012	Physique 2, Sciences indus.	4	4
			4	4
	Vendredi 27 avril 2012	Français, Maths2, Chimie	3 3 1h30	5 3 2
Centrale-Supélec	Lundi 30 avril 2012	Maths 1 Physique	4	8/10 (Cent/SupE)
			4	10/11
	Mercredi 2 mai 2012	Rédaction Sciences indus.	4	11/10
			4	8/8
Jeudi 3 mai 2012	Physique-Chimie LV1	4	10/11	
		3	6/8	
	Vendredi 4 mai 2012	Maths 2	4	8/10
CCP	Lundi 7 mai 2012	Français Maths 1	4	4 (coeffs CCP)
			4	4
	Mercredi 9 mai 2012	Physique LV1 LV2 (fac.)	4	4
			2	2
			1	1
	Jeudi 10 mai 2012	Maths 2 SI	4	4
			4	4
	Vendredi 11 mai 2012	Physique-Chimie Synthèse (écoles mil.)	4 4	4 -
e3a	Vendredi 18 mai 2012	Physique Français	3	5
			3	6
	Samedi 19 mai 2012	Sciences Indus.	5	6
	Lundi 21 mai 2012	Maths A Physique-Chimie	3	4
			4	6
	Mardi 22 mai 2012	Maths B QCM facultatif LV1	4	5
			1	
			3	4

Remarques à propos des épreuves écrites (extraits des règlements)

1 – INSCRIPTION

Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le site internet [scej]. Après la saisie des informations demandées, **le candidat imprime lui-même son dossier**. Il vérifie ensuite l'exactitude des informations saisies et apporte, le cas échéant, les modifications nécessaires sur Internet. Il procède alors à la validation de son inscription.

L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran. Le candidat peut, jusqu'au 15 janvier 2012, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « dossier validé »).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 10 janvier 2012.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site Internet.

2- Ecoles militaires (hors X)

Ecoles militaires (Ecole de l'Air, Navale, St-Cyr, ENSIETA) Pièces spécifiques : les candidats devront adresser avant le 15/03/2012 (??) aux écoles visées un certificat médico-administratif d'aptitude initiale (imprimé n° 620-4/12) à télécharger sur [scej], dûment rempli par un médecin militaire d'active officier de carrière (d'autres documents médicaux sont à remettre en cas d'admissibilité).*

TOUT CANDIDAT N'AYANT PAS FOURNI SON CERTIFICAT MEDICAL AVANT CETTE DATE NE SERA PAS AUTORISÉ À CONCOURIR.

3 – ENVOI DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le bordereau « Pièces Justificatives » sera disponible sur le site Internet à partir du 11 janvier 2012. **Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même.** Le candidat devra adresser **par l'intermédiaire du lycée**, pour une réception au plus tard le 25 janvier 2012, le bordereau « Pièces justificatives » signé et accompagné des pièces demandées.

L'inscription aux concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas parvenus pour le 25 janvier 2012, délai de rigueur.

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone, etc.) sur le serveur Internet. Il pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

4- CONVOCATION

Aucune convocation n'est envoyée aux candidats. **Les candidats** régulièrement inscrits au concours **DEVRONT IMPRIMER leurs convocations** à partir du site Internet l'aide de leur numéro d'inscription et de leur code confidentiel, à compter de fin mars 2012.

5- RETARD À L'ÉPREUVE

Il est rappelé que les candidats ne **sont pas admis au-delà de l'ouverture des enveloppes** contenant les sujets, et ce, en application de la réglementation en vigueur. Toutefois, à titre exceptionnel, les candidats retardataires peuvent être acceptés dans la limite maximum d'une demi-heure. Tout candidat qui se présente après l'heure fixée pour le début d'une épreuve écrite n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation. Son cas est soumis au jury **qui peut lui attribuer la note zéro** pour l'épreuve en question.

6- Comportement pendant l'épreuve

Aucun candidat n'est autorisé à quitter sa place pendant la première heure ni le dernier quart d'heure d'une épreuve. Il est interdit aux candidats de communiquer entre eux au cours des épreuves et de recevoir des renseignements extérieurs. Les candidats doivent éteindre leurs téléphones portables (et pas seulement désactiver la sonnerie). Un candidat a été sanctionné en 2010 pour avoir manipulé son téléphone portable en salle d'écrit. L'échange de matériel (stylo, règle, calculatrice, etc.) entre candidats au cours de l'épreuve est interdit.

7- Remise de la copie

Tout candidat qui ne remet pas sa copie à la première injonction du personnel de surveillance peut être sanctionné par le jury. En 2005 le Jury a sanctionné un candidat pour ce motif par une réduction de **cinq points** dans une épreuve.

8 - Présentation des copies

Toute violation de l'anonymat des copies (indication du nom hors de l'emplacement prévu, messages personnels, texte, dessin ou document n'ayant aucun rapport avec le sujet de la composition sur les copies ou joints à celles-ci) peut être considérée comme une tentative de **fraude**.

Les différentes feuilles ne doivent pas être agrafées entre elles.

L'utilisation **d'effaceurs** chimiques ou de "verniss" de masquage est fortement déconseillée.

Tous les textes sont obligatoirement écrits à **l'encre bleue ou noire à l'exclusion du crayon**. D'autres couleurs peuvent être utilisées *dans les schémas* ou pour améliorer la présentation.

Les brouillons ne sont pas corrigés.

Il est recommandé aux candidats d'écrire lisiblement, en respectant les réglures portées sur la feuille. Il sera tenu compte dans la notation des épreuves, des qualités de présentation et d'orthographe ainsi que de la clarté et de la concision du style. **Une minoration de la note est prévue à cet effet.**

Le texte des questions posées ne sera pas reproduit sur les compositions.

Pour l'épreuve de français, les candidats sont priés d'écrire de deux en deux lignes (Mines).

9- Calculatrices

Les calculatrices sont interdites aux épreuves de maths des Mines (mais autorisées en physique). **Laisser sur la table une calculatrice, même éteinte, est sanctionné par décision du jury.** Elles sont autorisées à Centrale, sauf mention contraire. Chaque calculatrice doit porter, de manière indélébile, le nom du candidat. Les documents d'accompagnement sont interdits. Les candidats peuvent apporter, en salle de composition, plusieurs calculatrices mais ne doivent en placer qu'une seule sur leur table.

10- Bonifications 3/2

Mines : bonification 3/2 : +30 points (équivalent d'env. 10pts à maths2). « Barre scientifique » : total M1+M2+P1+P2 sans bonif.

Centrale : bonification 3/2 : +50 pts, et +60 pts pour Supélec, SupOptique et ENSIE. (équivalent d'env. 6 pts sur une épreuve de maths) ; bonification supplémentaire à l'oral

CCP : pas de bonification 3/2 à l'écrit, bonification à l'oral (30pts)

X : bonification 3/2 : +30 pts, bonification 5/2 : +20 pts. Attention pas d'arabe LV1.

ENS : pas de bonification

E3A : pas de bonification à ENSAM et ESTP (bonification pour Archimède et certaines écoles en banque)